

Chambéry, le 20 janvier 2020

Droit de réponse - Protection de l'Enfance

Injustement mis en cause, le Département réagit à la diffusion de l'émission *Zone Interdite* sur les défaillances de l'aide sociale à l'enfance.

M6 a diffusé dimanche 19 janvier, en première partie de soirée, une émission dénonçant les défaillances de l'aide sociale à l'enfance qui revient sur les dysfonctionnements du lieu de vie et d'accueil « Le Sapin de Jarsy » situé en Savoie. Cet établissement, d'une capacité d'accueil de 7 jeunes âgés de 6 à 18 ans placés par la protection de l'enfance, a ouvert en 2005 sur autorisation du Département de la Savoie. Il a fermé définitivement ses portes en février 2015 suite aux conclusions d'une inspection menée par le Département et l'État considérant que la santé, la sécurité et le bien-être moral et physique des personnes prises en charge étaient compromis. Le Département, injustement mis en cause dans l'émission, tient à apporter les précisions suivantes :

Non, le Département de la Savoie n'a pas réagi de manière tardive aux dysfonctionnements de l'établissement « le Sapin de Jarsy ». Il s'est mobilisé dès les premiers signalements :

- Dès février 2011, suite à la réception de courriers faisant état de dysfonctionnements pouvant compromettre la sécurité, la santé et le bien-être des enfants et jeunes accueillis, le Département retire provisoirement de l'établissement les enfants qu'il y avait placés et saisit le Procureur de la République qui diligente une enquête sur place. Cette enquête est classée sans suite. Le Procureur demande au Département de réaliser une inspection administrative sur site. Les deux contrôles menés, les 7 et 28 octobre 2011, auprès de l'association en charge de l'établissement n'ont pas permis de confirmer ces dysfonctionnements.
- En 2012, 2013 et 2014, de nombreuses rencontres avec l'association et visites sur site sont organisées par le Département afin de suivre de manière rapprochée l'établissement.
- Entre fin 2014 et début 2015, à nouveau alerté sur de possibles comportements graves envers des mineurs, le Département informe une nouvelle fois le Procureur de la République et décide de mener une inspection inopinée conjointement avec les services du Préfet et de l'Agence régionale de santé. Cette inspection inopinée intervient les 13 et 14 janvier 2015. Les conclusions de l'inspection conduisent à la fermeture provisoire du lieu par le Préfet de la Savoie le 28 janvier 2015, puis à sa fermeture définitive en février de la même année.

Par son comportement responsable et opiniâtre, c'est donc le Département, en lien étroit avec les services du Préfet et de l'Agence régionale de santé, qui est à l'origine de la fermeture du lieu de vie et de la traduction devant la justice des responsables de l'association.

Le Département condamne fermement les agissements de l'association en charge du lieu de vie et d'accueil « Le Sapin de Jarsy » qui :

- ne respectait pas sciemment ses engagements et mentait sur son activité ;
- dissimulait délibérément ses dysfonctionnements lors des multiples visites des services du Département.

Il tient à rappeler qu'en tant que chef de file de la Protection de l'enfance, il assure pleinement cette mission fondamentale à l'équilibre de notre société. Une mission difficile et très sensible en raison des profils et des parcours de vie des jeunes, qui nécessite discrétion et respect des personnes concernées.

Le Département tient à saluer le travail de ses équipes et de l'ensemble des partenaires (Agence régionale de santé, Protection judiciaire de la jeunesse...) mobilisés au quotidien pour garantir l'intérêt et la sécurité de l'enfant.

Il tient également à souligner l'engagement des 223 assistants familiaux ainsi que du personnel des fondations, associations et hôtels maternels (accompagnement mère/enfant) qui en Savoie oeuvrent jour et nuit, à ses côtés, pour assurer la Protection de l'enfance.

En Savoie, la politique départementale de Protection de l'enfance représente un budget annuel de **55 millions d'euros**, en constante progression, dont **43 millions d'euros** dédiés à la prise en charge des enfants confiés.

Au 31 décembre 2019, les placements concernaient en Savoie **393** personnes en familles d'accueil, **546** en Maisons d'enfants à caractère social et **40** au Foyer de l'enfance du Département situé à Chambéry.

Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement des familles et des enfants permet, lorsque cela est possible, d'éviter le placement. Il bénéficie actuellement à **1 533** enfants.